

Thématique veille sanitaire internationale	
Note d'information	10/02/2020

Influenza aviaire hautement pathogène : premier foyer domestique en Allemagne et poursuite des déclarations en Pologne

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Sophie Carles (Inrae), Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Sylvain Falala (Inrae), Yves Lambert (DGAL), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le laboratoire national de référence de l'Anses Ploufragan-Plouzané-Niort : Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Béatrice Grasland, Audrey Schmitz

Auteur correspondant : alize.mercier@cirad.fr

Depuis la dernière note du 22/01/2020 ([lien](#)), un premier foyer domestique d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de sous-type H5N8 a été déclaré en Allemagne ainsi qu'un nouveau foyer domestique H5N8 en Pologne (source : Commission européenne ADNS au 10/02/2020).

En **Allemagne**, un premier foyer domestique d'IAHP H5N8 a été confirmé le 07/02/2020 dans la région de Hohenlohekreis dans le sud du pays à proximité de Stuttgart, à une centaine de kilomètres de la frontière française (source : Commission européenne ADNS au 10/02/2020). Il s'agit d'une basse-cour de 57 oiseaux dont 49 poules pondeuses, six canards et deux oies. Neuf canaries et trois faisans sont également présents au niveau de l'élevage. Une mortalité proche de 80% (44/57) a été constatée. Il s'agit de la deuxième détection du virus H5N8 en Allemagne après la confirmation du virus le 19/01/2020 chez une oie rieuse (*Anser albifrons*) dans la région de Spree-Neisse à proximité de la frontière polonaise à environ 700 km de la frontière avec la France (source : Commission européenne au 20/01/2020). L'origine de la contamination n'est pas précisée à ce jour.

En **Pologne**, un nouveau foyer d'IAHP H5N8 a été confirmé le 08/02/2020 au sein d'un élevage de dindes de 11 semaines dans la région d'Ostroda au nord du pays (source : Commission européenne ADNS au 10/02/2020). Au total, 21 foyers domestiques d'IAHP H5 ont été déclarés en Pologne depuis les premiers foyers confirmés le 31/12/2019 ainsi qu'un cas dans l'avifaune sauvage.

Les mesures sanitaires d'abattage ont été mises en place par les différentes autorités nationales, dans le respect de la directive européenne 2005/94/EC.

A ce jour, 33 foyers domestiques ont été déclarés en Europe depuis le 31/12/2019 dans sept pays européens (Figure 1) (source : Commission européenne ADNS au

10/02/2020). Les pays concernés sont la Pologne (premier foyer confirmé le 31/12/2019), la Slovaquie (premier foyer confirmé le 09/01/2020), la Hongrie (premier foyer confirmé le 12/01/2020), la Roumanie (premier foyer confirmé le 14/01/2020), la République tchèque (premier foyer confirmé le 17/01/2020), l'Ukraine (premier foyer confirmé le 19/01/2020), et l'Allemagne (premier foyer confirmé le 07/02/2020).

Deux cas au sein de l'avifaune sauvage ont été également déclarés en Pologne et en Allemagne, ainsi qu'un cas au sein de l'avifaune captive en Slovaquie.

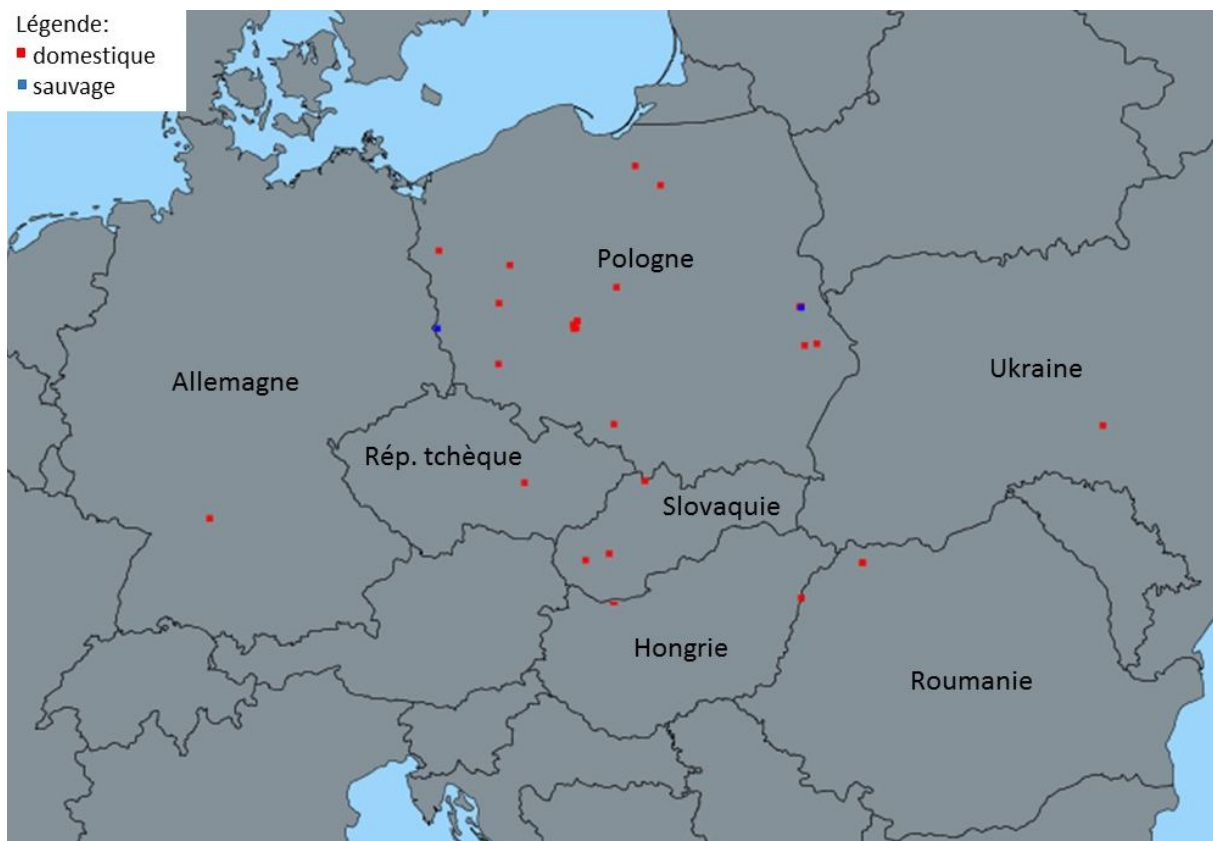


Figure 1. Foyers domestiques (points rouges) et cas faune sauvage (points bleus) d'IAHP H5 confirmés en Europe du 01/12/2019 au 10/02/2020 (source : Commission européenne ADNS au 09/02/2020).